

tombes (un certain nombre est en mauvais état) va être effectué ainsi qu'un plan. A l'issue de ce travail, un règlement pour le cimetière sera écrit.

**Haies** : le recensement des haies de la commune est en cours, il sera suivi d'actions de plantations éducatives avec la participation d'enfants.

**Subventions** : une demande de subvention est formulée en dédommagement du temps passé pour la mise en place du Document unique (DU), 500 € ont été sollicités. 20 € sont

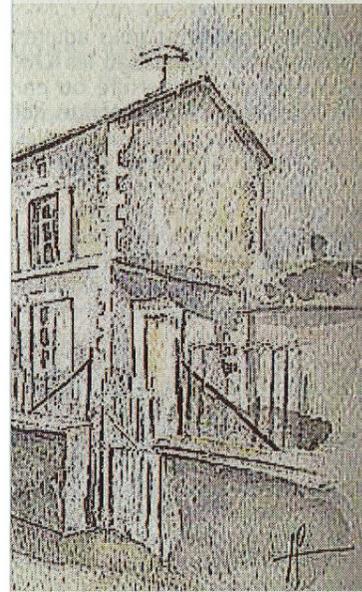
pour la participation à un voyage pédagogique en Italie est suspendue, aucun élève de la commune n'y participera.

**Voirie** : le projet de cartographie des zones humides est consultable à la mairie jusqu'au vendredi 14 octobre. Le pont de Lintière a été consolidé, les frais sont partagés avec la commune de Thénezay, la facture pour Oroux se chiffre à 1 117 €.

La route va être refaite dans les villages des Hautes-Noues et Basses-Noues, l'entreprise Allez et Cie réalisera les travaux pour 4 132 € TTC.

## du logement de l'école

Le Conseil municipal examine les devis reçus pour les travaux de rénovation du logement et retient à l'unanimité, la SARL Thierry Gauthier pour les travaux de réfection de la toiture, de démolition des cloisons intérieures et de ravalement ; la SARL Jacky Dubuis pour le remplacement des portes, fenêtres et volets, la pose d'un escalier et la réhabilitation du parquet de l'étage ; Laurent Aubrée pour l'isolation et les travaux



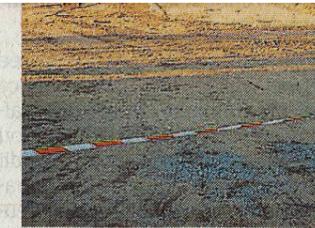
ca Guillbot.

de carrelage ; et PF Energies pour les travaux d'électricité, de plomberie sanitaire et de chauffage.

**Fusion des Communautés de communes** : le Conseil municipal a approuvé le périmètre communautaire proposé par l'arrêté préfectoral susvisé du 24 mai 2016, issu de la fusion des Communautés de communes Gâtine Autize, du Val d'Egray et du Pays Sud Gâtine ; a proposé de dénommer « Portes de Gâtine » la dite nouvelle communauté de communes ; de fixer le siège de ce nouvel EPCI à Champdeniers ; a accepté la composition de l'organe délibérant du nouvel EPCI : répartition de droit commun en application de l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Tarif de remplacement de la vaisselle** : en cas de vaisselle manquante, casse ou perte, lors des locations de la salle des fêtes, un forfait de remplacement sera demandé à l'utilisateur. Un tarif est défini pour chaque article.

**Projet numérique** : le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) prévoit le développement des réseaux à très haut débit fixe dans le territoire. Le maire propose au Conseil municipal d'autoriser la Communauté de communes à adhérer au Syndicat mixte ouvert (SMO) chargé de mettre en œuvre le SDTAN et d'en exercer la compétence.



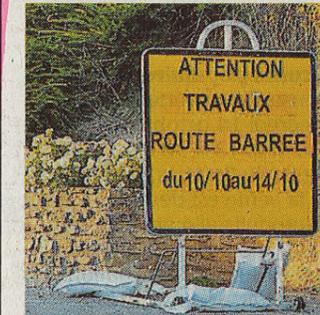
La nouvelle route permettra de sécuriser les abords de l'école.

Les travaux de la déviation de la route de Ménigoute à Vausseroux ont commencé. Il s'agit de sécuriser les abords de l'école et de la salle des fêtes. En effet, la nouvelle artère va rejoindre la route de Vasles, où seront apposés un stop et un passage protégé pour la traversée devant la salle des fêtes.

Une modification des écoulements des eaux de pluie route de Ménigoute est également au programme.

### ► Saint-Pardoux

L'entrée du bourg fermée



Les travaux se dérouleront jusqu'à vendredi.

Du lundi 10 au vendredi 14 octobre, la chaussée est fermée à partir de l'intersection de La Croix-des-Vignes, jusqu'au carrefour de la mairie. Et les travaux pourraient se poursuivre jusqu'à la sortie du bourg en direction de Château-Bourdin. Les services de l'équipement du Conseil départemental effectueront l'entretien de la chaussée par une reprise à neuf.